SICS BOUCAU-TARNOS
Section Judo-Jujitsu
Place Manolo Perez
64340 BOUCAU
Tél. : 06 98 20 65 09
sicsbtjudo@sfr.fr
www.dojoboucautarnos.com

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Section judo de la SICS BOUCAU-TARNOS saison 2020 / 2021.

Début de l'Assemblée Générale : 14h30, le quorum n'étant pas atteint, une seconde Assemblée Générale est convoquée et débute à 14h45.

Les présents : Madame ORDUNA représentant la mairie de Tarnos. Monsieur DOS SANTOS représentant la mairie de Boucau. Monsieur DUPRET président de la SICSBT Omnisports. Le bureau de la section Judo Jujitsu et les adhérents de club.

Tout ce qui sera dit et décidé ce jour ne pourra être appliqué dans sa totalité que si les conditions sanitaires le permettent.

Rapport Moral du Président :

Depuis la reprise de septembre 2020, nous avons validé 125 adhésions, et malheureusement 5 rétractations, dues au contexte sanitaire qui reste problématique pour une activité sportive d'intérieur avec contact.

Chacune des occasions qui nous ont été donné d'ouvrir les portes du Dojo ont été exploitées au maximum possible, mais une semaine par ci et quelques jours par là depuis novembre 2020 ont réduit tant notre attractivité que nos ressources financières. Seule la cotisation du premier trimestre a été encaissée avec la diminution du montant de l'adhésion fédérale (40 euros) pour chaque ancien adhérent.

Le tarif appliqué aux adhérents ne changera pas à la rentrée, soit 160 euros pour les mineurs et 170 euros par les adultes, quelques soient le nombre de cours suivis en Judo et Jujitsu et toujours avec une remise selon le nombre d'adhésion au sein d'une famille.

L'emploi du temps sera appliqué avec une articulation identique (jours/horaires) que cette saison, mais deux cours seront rajoutés : 1 cours baby-judo les vendredis de 17h30 à 18h15 et un cours mini-poussin / poussin les samedis de 10h00 à 11h00.

Un remerciement particulier à la Mairie de Boucau pour l'acceptation de conserver un cours adulte par semaine jusqu'à fin juillet malgré la fermeture du complexe sportif.

Point important : dès la reprise de septembre 2021, le Dojo ne sera ouvert aux adhérents que cinq minutes avant le début du cours. Les responsables des mineurs devront les déposer physique à l'accueil du club afin de **s'assurer que le cours est maintenu**. En effet les enseignants étant des bénévoles, un problème lié à leur emploi ou à la circulation routière peut survenir (retard ou autre). Les mineurs restent donc sous la responsabilité de leur responsable tant que le cours ne débute pas.

La section sport judo ouverte en partenariat avec le collège Henri Barbusse et qui s'inscrit dans le projet de développement du club a débuté ses activités à la rentrée 2020. Les contraintes liées à la COVID 19, mais surtout à la perte de la subvention de l'état, (les fonds ayant été repositionnés pour l'effort national, fonds qui devaient permettre **un financement sans frais pour les familles**), nous ont contraints à revoir le mode de fonctionnement de la section scolaire entraînant une intégration de la section au fonctionnement associatif du club.

Le principal du collège, Monsieur CECCHETTI a pour cette saison réussi à obtenir un fond de secours auprès du département à hauteur de 1000 euros, amortissant le coût des cotisations. Pour ce qui concerne le coût horaire de l'enseignement, le bénévolat du professeur a encore été sollicité. Un grand merci à notre technicien monsieur Pascal GOURAUD.

De son côté, la Mairie de Boucau n'a pas pu donner suite à notre demande d'aide, les fonds municipaux ne pouvant servir au fonctionnement d'un établissement relevant de la compétence du département.

Un nouveau dossier a été constitué et adressé au fond de développement de la vie associative pour la rentrée 2021, dans le but de conserver la gratuité de l'activité sportive pour les élèves de l'enseignement public, mais le contexte sanitaire et financier n'ayant pas évolué, nous ne ferons pas parti des associations éligibles cette année encore !!!

Nous cherchons des aides pour garantir la pérennité de l'option scolaire des collégiens avec la gratuité de l'enseignement prodigué au sein de notre club, mais l'argent est rare tant au niveau des municipalités que du département, les conditions de fonctionnement devront donc être réétudier même si tout est fait pour que cette option perdure.

Sont également remis en cause les démarches pour amener les enfants des classes de CM1 et CM2 des écoles de Boucau et Tarnos au Dojo, car sans argent, pas de professeur en journée !!! Et ce, malgré l'aménagement d'horaires de formation à notre discipline sportive qui comme chacun peut le savoir, englobe en plus de l'activité sportive, l'apprentissage d'un code moral, de connaissance en nutrition et du savoir vivre ensemble, ce qui en ces temps de développement de la sédentarisation des jeunes ne pourrai qu'être bénéfique.

Depuis quelques jours la municipalité de Boucau renforcée après l'élection de l'une des adjointes (madame EVENE) au conseil départemental pourrait nous laisser espérer une prise en compte de l'intérêt du développement d'une telle activité sportive, l'élue aux affaires scolaires (madame GUILLONI) étant par ailleurs également saisie du dossier pour trouver un financement concernant la part des écoles primaires de Boucau. La mairie de Tarnos sera sollicitée par la suite selon les réponses que nous apporterons les élus.

Le coût financier d'un professeur pour 36 semaines de formations pour la période allant de Septembre à Juin, s'établi à 8640 euros à répartir à part égale avec le Département soit 4320 euros par administration ce qui est le même montant qu'appliqué il y a cinq ans pour TAP (activités sportives périscolaire), ce qui dans la balance bénéfice investissement ne représente que très peu d'argent pour deux administrations.

Côté animation de la section, nous avons été obligés de renoncer à notre traditionnelle fête de noël, et pour la deuxième année à notre tournoi annuel, François HERRERO, qui devait se dérouler le dimanche 11 avril 2021 au gymnase Léo Lagrange de Tarnos, le prochain est d'ores et déjà programmé pour le dimanche 03 avril 2022.

Rapport Financier :

Ce fut une année compliquée à gérer financièrement dû à cette crise de la COVID-19.
Face à la perte du revenu des licences (-48%), nous avons drastiquement diminué nos dépenses (-52%).

Seuls les frais indispensables à la tenue des cours ont été versés comme les indemnités de nos encadrants (déplacements, formations) ainsi que les charges de structure (abonnement internet, frais bancaire, cotisations fédérale, ligue et comité de judo des Pyrénées-Atlantiques).

La cotisation à la SICSBT a été effectuée à hauteur de 1360 euros (8€ par mineur et 17€ par adulte).
Le budget 2021/2022 a été établi en tenant compte d'une année dite normale, nous espérons que cette crise sanitaire n'affectera pas plus notre sport.
Le remboursement d'une partie des matériels techniques et pédagogiques par le département ne se fera pas (perte sèche pour le club de 1457 euros), plusieurs réclamations ont été faites.
Aussi nous demandons une subvention en conséquence à la SICSBT, le Président Antoine DUPRET assure la section de son soutien.

Tous les documents comptable sont consultables sur demande auprès du trésorier.

Renouvellement du Bureau Directeur :

Sortants : Secrétaire Général : Michel VANZO volontaire pour un nouveau mandat.
Trésorier : Frédéric GUYOT volontaire pour un nouveau mandat.

Le poste de Président sera renouvelé par un vote du Bureau, constitué du bureau directeur et des membres du bureau de la section.
Président sortant : Jean-Claude SABATIER.

Les présents ainsi que les personnes mandataires d'un pouvoir sont appelés à voter.

- Michel VANZO est élu à l'unanimité au poste de secrétaire général.
- Frédéric GUYOT est élu à l'unanimité au poste de trésorier.

Le bureau nouvellement constitué et après concertation, a élu à l'unanimité Jean-Claude SABATIER au poste de Président de l'association.

Le Président remercie toutes les personnes présentent et les invitent à partager un rafraîchissement.

Fin de l'Assemblée Générale : 15h20.
Le procès-verbal de la réunion est dressé et signé par le Président de la section.

A Boucau, le 10 juillet 2021

Jean-Claude SABATIER
Président de la section Judo Jujitsu
de la SICS Boucau Tarnos